



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB /CB

DC N° 25.761

MISE EN LIGNE LE 30-09-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20250925-DCPTA25-761-AI
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

DECISION

**PORTANT ETABLISSEMENT DES TARIFS
POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE CONFERENCE
DE L'INSTITUT DE FORMATION DE ROYAN – IFR (AUDITORIUM)
(REGIE N°43000-8)**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de fixer, les tarifs pour l'utilisation de la Salle de Conférence de l'Institut de Formation de Royan IFR (Auditorium), sise 48 boulevard Franck Lamy 17200 ROYAN, comme suit :

SALLE DE CONFERENCE DE L'INSTITUT DE FORMATION DE ROYAN - IFR (Auditorium)

Capacité d'accueil : 149 personnes

▪ **Associations Royannaises**

	Du lundi au Dimanche			
	Manifestations gratuites		Manifestations avec entrée payante	
	½ journée	journée / soirée	½ journée	journée / soirée
Salle de Conférence de L'IFR (Auditorium)	25,00 €	50,00 €	175,00 €	200,00 €

▪ **Associations non royannaises - Institutions - Personnes morales - Syndics de copropriétés**

	Du lundi au Dimanche			
	Manifestations gratuites		Manifestations avec entrée payante	
	½ journée	journée / soirée	½ journée	journée / soirée
Salle de Conférence de L'IFR (Auditorium)	140,00 €	270,00 €	290,00 €	420,00 €

½ journée : 8h30 à 12h30 / 14h00 à 18h00

Journée : 9h00 à 18h00 - Soirée : 18h00 à 23h30

- **Organismes et associations patriotiques, politiques Royannais ou exerçant une mission d'intérêt général ou caritative :**

La gratuité de la salle est accordée pour les organismes ou associations relevant de ces critères.

- **A la mise à disposition de cette salle, s'ajoute la présence d'un technicien régie** (ouverture et fermeture de la salle de conférence, micros, vidéo-projecteur, éclairage). Ce prestataire vous adressera son devis.

FOYER DU CENTRE DE FORMATION

Le foyer attenant à la salle de conférence, peut être mis à disposition gracieusement à partir de 17h30, uniquement si la salle de conférence a été réservée.

Capacité d'accueil : 100 personnes

AGENT DE SECURITE

En cas d'usage de décors sur la scène de matériaux classés en risques au feu autres que M0 ou M1 (non inflammable ou difficilement inflammable), la présence d'un agent SSIAP1 est nécessaire pour toute la durée du spectacle (article L14). Informations auprès de la Maison des Associations.

- d'encaisser la recette correspondante au compte 2100-024-752 du budget communal.

Fait à ROYAN, le 25 septembre 2025

**Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,**



Didier SIMONNET